

Urbanisation anarchique Les servitudes de passage à problèmes



Un passage dévié de sa trajectoire par un mur.



Une passerelle rendue inutile par un mur.



Le mur en face empêche désormais d'emprunter cette passerelle.

EN
Libreville/Gabon

L'absence d'une véritable urbanisation qui aurait pu éviter des situations d'enclavement en aménageant des dessertes piétonnes pour riverains, est en partie responsable des tensions qui finissent par affecter les relations entre les tenants des terrains et le reste des populations utilisateurs de ces voies de passage.

S'IL est des sujets qui mettent les populations riveraines en situation de conflit, c'est bien celui-là : l'obstruction des servitudes. Il s'agit des passages qu'empruntent les riverains pour rallier différents points. L'importance de ces passages est telle qu'ils occupent un

rôle prépondérant dans la vie des communautés qui les utilisent.

En effet, en plus de ce que les déplacements des populations en dépendent, ils charrient leurs biens par ces voies rudimentaires : des matériaux de construction (parpaings, sable, gravier...), des meubles, des appareils électroménagers, des cercueils en cas d'obsèques, les récipients d'eau... De fait, le caractère vital de ces passages n'est plus à démontrer, conditionnant la vie de leurs utilisateurs.

Cependant, il arrive que, très souvent, de ces servitudes naissent d'énormes tensions entre les riverains.

Surtout, lorsqu'elles viennent à être interdites à la circulation. Et c'est la levée de boucliers. De plus en plus, les services municipaux

sont submergés de plaintes relatives à ces situations de blocage de passage. Tout simplement parce qu'entretiens, le terrain par lequel passe cette servitude a été cédé à quelqu'un qui a décidé de délimiter celui-ci en érigeant une barrière de protection.

Le problème survient surtout lorsque le tenant du terrain n'a pas aménagé un petit passage pour les riverains dont cette servitude est le seul point de ralliement vers d'autres endroits. Pour se rendre à l'école ou au travail, il n'y a que cet unique lieu de passage obligé ; et ce depuis des décennies. Alors, les nerfs se tendent. Les autorités sont saisies de ce qu'une partie d'un quartier est enclavée, l'unique passage ayant été barré.

A la mairie d'Owendo, une délégation de la zone de Sogi (à Akournam II) a été reçue par les services municipaux parce que le chemin qui leur tient lieu de passage depuis des décennies a été barré par le couple C. M. De dizaines de plaintes s'y trouvaient déjà pour illustrer l'importance du problème. Certes, à la mairie, il a été dit clairement que selon la loi, « la servitude de passage est légale en cas d'entrave » et que, dans le cas d'espèce, « le droit de passage dans la propriété d'autrui existe ».

CAS DE FIGURE * Or, très souvent, devant l'hostilité affichée par les propriétaires des terrains par lesquels passe la servitude, et la détermination des autres à ne pas céder, un mur d'incompréhensions s'érige et quelque-

fois, des éclats de voix se font entendre et l'on frôle le pugilat, comme cela s'est vérifié à Akournam II.

Il semble que pour en arriver là, toutes les voies de conciliation et autres négociations ont été un échec. D'où le recours aux autorités. Accompagnées des agents de police, celles-ci sont souvent descendues sur les lieux pour trouver un terrain d'entente qui puisse satisfaire tout le monde. Mais, leur action s'est aussi révélée inefficace devant l'intransigeance des propriétaires de terrain.

Le problème de servitudes de passage doit être appréhendé selon plusieurs cas de figure. Comme dans le cas qui a fait monter l'adrénaline chez les riverains dans la zone de "Ça m'étonne" à Owendo, la servitude existait bien avant la cession du terrain dont se prévalent les nouveaux propriétaires.

« Ici, tout le monde emprunte ce chemin depuis de longues dates. Même si ceux-là sont venus s'installer maintenant, ils doivent tenir compte de nous en nous laissant un petit pas-

sage. Sinon, nous sommes foutus. Que ferons-nous, si ce n'est pas ouvert ? », s'interroge un riverain.

A Akournam II, lorsque le problème s'est posé, les tensions se sont exacerbées avec la disparition d'une jeune fille dont la dépouille ne devait arriver au domicile familial que par cette servitude. Contacté, le couple C.M. a cédé en ouvrant une brèche dans le mur de protection. Une ouverture qui a été vite refermée une fois les obsèques terminées.

Et l'un des antagonistes de demander au propriétaire de la concession : « Est-ce que chaque fois qu'il y aura un deuil dans cette zone, vous allez toujours casser pour laisser passer le cercueil ? Pourquoi ne pas laisser un passage une fois pour toutes, et ainsi nous n'en serons plus là ? »

Une sensibilisation conséquente des autorités est souhaitable. Trop de zones entières sont condamnées à ne plus savoir par où passer, à cause de l'intransigeance des tenants de terrains ayant une emprise sur les servitudes.

Soutien à l'éducation

Des kits scolaires et des bourses pour les orphelins



Joannie Mahinou, membre de l'ONG Malachie, offrant symboliquement un trousseau scolaire à un orphelin.



Photo de droite : Les jeunes bénéficiaires posant avec la représentante de l'ONG.

SCOM
Libreville/Gabon

L'ONG Malachie a mis à profit la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, mercredi 17 octobre, à son siège d'Angondjé, pour manifester son soutien aux orphelins dépourvus de soutien. Notamment à la faveur de la

rentrée scolaire 2018-2019. L'organisation a ainsi mis des kits et des bourses scolaires à la disposition d'une vingtaine d'enfants défavorisés. En sus d'un programme de soutien psychologique en lien avec son projet dénommé Educ'orphelin. L'initiative de Malachie se fonde sur l'éradication de la pauvreté, le premier Objectif de développement durable du Programme 2030 des Nations unies. Lequel objectif est étroitement lié à d'autres priori-

tés, à l'instar de l'accès à une éducation de qualité pour tous. « C'est pour répondre à cet objectif majeur que notre ONG a mis en place, depuis trois ans exactement, ce programme de solidarité qui touche pour cette rentrée scolaire près de 100 enfants de familles défavorisées. Aussi bien de Libreville que de l'arrière-pays », explique la porte-parole de Malachie, Joannie Mahinou. D'après elle, il s'agit donc, à travers Educ'orphelin, de garantir à chaque fille et à

chaque garçon une éducation fondamentale de 12 années. De sorte à briser le cycle de la pauvreté. Pour financer ce programme, l'ONG Malachie a organisé, mercredi 18 septembre dernier, une levée de fonds à la faveur de laquelle plusieurs bienfaiteurs se sont manifestés. La remise de ces kits scolaires est donc la matérialisation de cette initiative, qui devra se pérenniser au bénéfice de la jeunesse gabonaise.

